

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21495 - 79ÈME ANNÉE

Avis du CESE « Des transitions énergétiques adaptées aux territoires des Outre-mer »

Autonomie énergétique : La Réunion part de très loin

Le Conseil économique social et environnemental a adopté le 12 mars un avis insistant sur la mobilisation des énergies renouvelables locales pour atteindre l'autonomie énergétique dans des pays comme La Réunion. Notre île part de très loin. La Réunion importe plus de 80 % de l'énergie qu'elle consomme alors que l'autonomie énergétique pour 2050 est l'objectif de l'État.

Actuellement, deux sociétés extérieures à La Réunion — EDF et Albioma — dominent la production et la distribution. Elles maintiennent les Réunionnais sous la dépendance des importations.

Au niveau du Parti communiste réunionnais, une initiative est proposée par la Section de Saint-Denis : la création de 40 000 centrales solaires pour l'autoconsommation individuelle ou gérées par des coopératives de production au niveau d'un immeuble ou d'un lotissement appartenant aux habitants qui bénéficieront de cette électricité. Ceci contribuera à accélérer la marche vers l'autonomie énergétique. L'évolution technologique pousse le modèle dominant de production vers l'obsolescence grâce à la décentralisation de la production.

« Les territoires ultramarins importent largement une énergie encore très carbonée (charbon, fuel). Particulièrement impactés par le dérèglement climatique, les Outre-mer doivent concilier des objectifs — indissociables et complémentaires — de « transition » et d'« autonomie » énergétique.

Lors de la consultation sur le projet de loi relatif à la souveraineté énergétique, le gouvernement a affiché l'ambition de parvenir à un mix de production d'électricité composé à 100 % d'énergies renouvelables dans les DROM à l'horizon 2030, et à l'autonomie énergétique en 2050. Ces objectifs sont atteignables à condition d'une forte mobilisation de l'ensemble des acteurs tant publics que privés.

Pour réaliser cette autonomie, les Outre-mer détiennent des atouts considérables en matière d'énergies renouvelables : solaire photovoltaïque et thermique, biomasse, géothermie, énergies marines renouvelables... ».

C'est ce qu'indique un extrait de la synthèse de l'avis du Conseil économique social et environnemental adopté le 12 mars au Palais d'Iena à Paris, et ayant pour thème la transition énergétique dans des pays comme La Réunion.

Forte dépendance aux importations

A 6 ans de l'échéance 2030 pour un mix électrique 100 % renouvelables, les majors extérieures qui dominent la production à La Réunion, EDF et Albioma, bénéficient d'une réglementation européenne contestée. Car selon l'UE, des arbres coupés ou des résidus de scierie collectés sur un continent lointain et transportés sur des milliers de kilomètres pour être importés à La Réunion sont des énergies renouvelables. L'agrocarburant du groupe Avril importé à La Réunion est aussi considéré par l'UE comme une énergie renouvelable. Les structures de production issues d'un système à base de grosses centrales thermiques appartenant à EDF et Albioma a été préservé en changeant simplement de combustible importé. Une orientation peu compatible avec la préservation de l'environnement et à l'encontre de l'autonomie énergétique.

Lorsqu'il était ministre de l'Écologie, Nicolas Hulot avait bien cerné le problème en répondant à une question d'une députée : « La conversion totale des centrales à charbon par ce que vous appelez l'utilisation de la biomasse — pour faire simple du bois — pour l'électricité pose des difficultés environnementales (...) tout cela donne un rendement énergétique faible pour produire de l'électricité et souvent un problème d'utilisation massive de bois qui peut

contribuer à la déforestation. L'avenir de la biomasse, ce sont des installations de plus petite taille qui produisent de l'électricité et de la chaleur à partir de la biomasse et des déchets. »

La réalité de notre île, c'est un tiers de la production électrique assurée par des énergies renouvelables réunionnaises, c'est bien loin de 100 %.

Quant à l'autonomie énergétique pour 2050, La Réunion part de très loin : moins de 20 % de la consommation totale est actuellement couverte par les énergies renouvelables réunionnaises. Plus de 80 % sont des énergies importées.

25 ans de retard suite à la démolition des projets

Rappelons qu'à partir de 1998 et jusqu'en 2010, la Région Réunion menait une politique visant à atteindre l'autonomie énergétique en 2025 pour La Réunion. Des outils tels que l'ARER ou le PRERURE furent créés. L'utilisation du solaire, de l'énergie de la mer, de la géothermie et la valorisation de la biomasse locale étaient les piliers de l'autonomie de La Réunion en termes de production d'électricité. La diffusion massive du photovoltaïque devait permettre la décentralisation de la production au profit des particuliers et des entreprises, via l'autoconsommation.

La conversion des transports à l'électricité s'organisait autour de la création d'un réseau ferré reliant toutes les villes du littoral de Saint-Joseph à Saint-Benoît en passant par Saint-Denis. Ce train devait fonctionner à l'électricité.

Pour régler le problème de l'impact de la consommation des voitures électriques sur le réseau, Paul Vergès avait proposé la couverture de la route des Tamarins et de sa future prolongation sous forme de route de moyenne altitude par des panneaux solaires. Ces centrales solaires devaient alimenter les charges rapides des voitures électriques.

Tous ces projets furent démolis par l'arrivée au pouvoir d'une nouvelle présidence de Région à l'écoute des intérêts des importateurs d'énergies, de véhicules et d'un groupe de transporteurs.

Si la loi s'appliquait à La Réunion, alors cela signifierait que notre île aura donc pris 25 ans de retard sur l'objectif initial : autonomie énergétique en 2050 au

lieu de 2025.

L'évolution technologique pousse le modèle dominant de production vers l'obsolescence

Mais le maintien de la structure de production à base de grosses centrales appartenant à des sociétés extérieures et fonctionnant avec des énergies importées rend incertain le respect de l'échéance 2050.

Au niveau du Parti communiste réunionnais, une initiative est proposée par la Section de Saint-Denis : la création de 40 000 centrales solaires pour l'autoconsommation individuelle ou gérées par des coopératives de production au niveau d'un immeuble ou d'un lotissement appartenant aux habitants qui bénéficieront de cette électricité. Ainsi, la population sera à l'abri de la flambée du prix de l'électricité et la domination des entreprises extérieures sera entamée.

Cette évolution est rendue possible par la révolution technologique qui annonce pour le secteur de l'énergie, des bouleversements aussi considérables que ceux qui concernèrent les télécommunications au début du siècle. La base est la décentralisation de la production. Les prix des panneaux solaires ne cessent de diminuer, en faisant l'électricité la moins chère. L'initiative de la Section PCR de Saint-Denis vise à démocratiser l'accès des Réunionnais à l'électricité pas chère tout en contribuant à accélérer l'autonomie énergétique de La Réunion. Nos voisins, et notamment Madagascar, ne s'y trompent pas. L'autoconsommation de l'électricité solaire y est le pilier de l'électrification rurale. L'évolution technologique pousse le modèle dominant de production vers l'obsolescence.

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Le président du SIDELEC Réunion et de la CINOR réagit au rapport de la Cour des Comptes sur l'action publique face au changement climatique

Maurice Gironcel : « Si nou occup pa du climat, le climat va occup de nou »

Suite au rapport de la Cour des Comptes sur l'action publique face au changement climatique, Maurice Gironcel, président du SIDELEC Réunion estime que les recommandations vont dans le bon sens et rappelle trois propositions : un Grand Plan d'Enfouissement du réseau électrique moyenne tension ; une instance formalisée qui regrouperait l'État, les collectivités et EPCI pour l'élaboration et la planification d'un « Plan d'adaptation au réchauffement climatique » ; le développement des énergies renouvelables réunionnaises et « NON au nucléaire à la Réunion ».

La Cour des comptes vient de publier son Rapport Public Annuel 2024. Le thème central est dédié à l'action publique face au changement climatique. C'est avec beaucoup d'intérêt que je prends connaissance du Rapport qui appelle à faire du dérèglement climatique une priorité dans les politiques publiques.

Après la 5e édition de la « Marche Réunionnaise pour le Climat et la Biodiversité » qui a rassemblé des milliers de citoyennes et de citoyens au Bocage à Sainte-Suzanne le 10 mars dernier, je considère pour ma part que les recommandations de la Cour des comptes vont dans le bon sens.

Celles-ci se justifient pleinement au regard du dernier évènement cyclonique avec Belal et les intempéries qui s'en sont suivies qui ont occasionné un lourd bilan humain et, selon les assureurs, plus de 100 millions d'euros de dégâts sur les infrastructures. À cela il faut y rajouter 33 millions d'euros pour le monde agricole.

Je veux ici souligner que si d'une manière générale les îles sont en première ligne du réchauffement climatique, nous devons continuer à agir au quotidien pour répondre aux urgences et anticiper sur l'avenir. En ce sens, après les cyclones Batsiraï et Belal nous avons formulé 3 propositions concrètes.

Il s'agit d'une part de réaliser un Grand Plan d'Enfouissement du réseau électrique moyenne tension ; d'autre part de mettre en commun les moyens pour un plan d'élagage sur les espaces publics. Au regard des enjeux, il est nécessaire d'envisager une augmen-



tation des crédits du Compte d'Affectation Spéciale lié au Financement des Aides aux Collectivités pour l'Électrification rurale (Cas-facé).

De plus, pour faire face à l'urgence climatique et écologique, je plaide pour la création d'une instance formalisée qui regrouperait l'État, les collectivités et EPCI pour l'élaboration et la planification d'un « Plan d'adaptation au réchauffement climatique ».

Enfin, il est clair que pour les pays et territoires d'Outre-mer, leur développement durable doit s'appuyer sur l'injection des énergies renouvelables vertes dans le réseau électrique. Pour nous, c'est donc « NON au nucléaire à la Réunion ».

En résumé, le rapport de la Cour des comptes vient nous rappeler que « si nou occup pa du climat, le climat va occup de nou ».

Maurice Gironcel
Maire de Sainte-Suzanne
Président de la CINOR & du SIDELEC

Oté

Kan l'éta i fé bann zérèr involontèr, Mé kan l'éta i fé galman bann fote volontèr...

Dann la lang kréol la Rényon, néna in mo mi yèm bien sé kan i di in moune li sé in planèr. I di ossi sé in planète pars li lé pli for pou marsh dsi la tête ké dsi son pyé. Souvan dé foi mwin néna dan l'idé lo gouvèrnman laba dan La Franss sé in gouvèrnman d'planète. Mwin néna dan l'idé kan i fé in loi, in kréassion d'sèrviss, osinonsa in plan d'rèform, la plipar d'tan li lé pa adapté avèk noute popilassion, noute kiltir, noute bézoin réèlman-la n'ote sète La Rényon mé d'ote ankòr an parmi sak ni apèl bann péi l'outre-mèr.

Mé alon porte antansion : si ni di sak mwin la ékri an-o la, sa i vé dir i fo pa fé l'éta in prossé dann son l'intanssion, donk si li fé in l'échèr dann son apréssaysion sé pars li konpran pa bien lé shoz dann l'outre-mèr, mé mwin pèsonèlman mi obliye pa l'intanssion d'mal fèr kissoi pou ranfors in sistèm léksplòitassion, in sistèm l'opréssion pars fransh vérité nou lé pa dékolonizé a fon san pour san. Sé tan issi nou la di sé La cour dé konte k'i fé toute in zimnastik intéléktyèl pou bien fé konprann anou i fo siprime l'octroi d'mèr pars sé in falktèr inportan d'la vi shèr... mézami souvan dé fo i fo ni ékoute noute moune anou - pa toultan mé so foi issi oui — pars i fo konète kossa l'octroi d'mèr i anssèrv é la TVA sak li anssèrv galman.

Ièr soir mi antan Huguette Bello apré dir dann la bouklier Qualité prix na poin bann produi lé touthé par loktroi d'mèr, mé in bonpé ni pèye la TVA dsi é mwin la mèm lir par so moiyn-la bann konsomatèr rényoné i anpèrde six san million l'ero-sa lé pri dann noute posh... L'octroi d'mèr, ni pèye pa sa dsi 1200 produi d'base donk la pa li k'i anshéri lo kou d'la vi. Anpliss ké sa sé nou k'i shoizi bann produi pou mète l'octroi d'mèr dossi é si ni shoizi bann produi-la la pa pars ni vé anpèsh noute prodikssion i dévlope - pars sansa ni tir in bal dann noute pyé é ni kondane a mor toute noute prodikssio intèryère.

Sé la ké mi arète zordi sinplomman pou dir défoi l'éta épi son bann koko prope i fé zérèr é bann zérèr-la i fé anou d'tor mé défoi lérèr él lé vouli é sé pa in érèr ditou, mé in moiyn fé pèrde anou an nivo d'vi donk sak mi apèl in movèz intanssion é la pa arienk in n'afèr d'planète.

A bon antandèr, salu !

Justin